

# CHAZEY-BONS

CHAZEY-BONS (ain). — Entrée du village et Restaurant Perronnet.



*Bulletin Municipal*



*1er Semestre 2001*



## ~~Le~~ Le Mot du Maire ...

*Voilà 4 mois que vous avez bien voulu me reconduire à la tête de notre commune et je pense qu'il n'est pas trop tard pour vous remercier de la large confiance que vous avez accordée à la nouvelle Municipalité .*

*Nous tâcherons de servir au mieux les intérêts de Chazey-Bons, et d'atteindre les buts que nous nous sommes fixés pour le bien-être et l'épanouissement de tous les habitants .*

*Bons, et chacun des hameaux doivent participer au développement de la Commune, aucun d'eux ne doit rester à l'écart .*

*En fonction de leur disponibilité de terrains, ou par leur situation géographique, certains ont une vocation plus artisanale ou commerciale, d'autres une vocation plus résidentielle, mais nous agirons pour que chacun d'entre eux concoure à l'enrichissement de tous, en privilégiant donc l'intérêt général .*

*En attendant le giratoire et l'aménagement de la RN 504 (crédits d'état), après la réfection de la rue des cités à Bons et l'installation d'un traitement de l'eau aux Ultra-Violets à la station de pompage, nous envisageons dans les 12 mois à venir la révision du Plan Local d'Urbanisme (ex Plan d'Occupation des Sols) et la construction d'une nouvelle station d'épuration à Rothond.*

*Pour terminer ce propos, je voudrais remercier ici :*

~~Le~~ *Le comité de rédaction qui a permis la parution de ce 1er bulletin de la nouvelle Municipalité ;*

~~Le~~ *Le comité de fleurissement, les employés communaux : Pierre, Hervé, Michel et tous les bénévoles qui ont planté et entretiennent massifs et jardinières ;*

*Que les enfants (aidés par les recommandations de leurs parents !) et les adolescents respectent leur travail pour le bien-être de tous .*

*Cordialement,  
Lucien VERRARD*



# **LE BUDGET 2001**

**Dépenses de Fonctionnement : 5 315 020 Frs**

## *⇨ Les principaux chapitres en détail ...*

* Charges à caractère général :	773 000 F
* Charges de personnel :	901 000 F
* Charges de gestion courante :	756 522 F
* Intérêts des emprunts :	147 776 F
* Charges exceptionnelles :	200 960 F
* Dépenses imprévues :	123 000 F

auxquelles s'ajoutent des opérations d'ordre budgétaires (écritures comptables) qui ne représentent pas des dépenses réelles pour la commune, comme :

* Participation à l'Investissement :	1 147 627 F
* Cessions d'immeubles (ateliers relais et terrains)	1 265 135 F

## *⇨ Quelques explications ...*

⇒ En ce qui concerne la cession des immeubles, cette dépense de fonctionnement s'équilibre avec une recette d'investissement (opération d'ordre budgétaire qui permet de sortir les biens de l'actif de la commune). La recette réelle de ces opérations figure en section de fonctionnement.

⇒ Les principales charges à caractère général (15% du budget) regroupent les dépenses relatives à : l'eau, l'électricité, les carburants, les combustibles, les frais d'affranchissement et de téléphone, les repas de la cantine, les taxes foncières, les taxes et impôts sur les véhicules (vignette), la taxe d'âme (ordures ménagères) ;

⇒ Les frais de personnel (17% du budget) se divisent en 2/3 environ pour les salaires et 1/3 pour les charges ;

⇒ Les charges de gestion courante (14% du budget) comprennent les indemnités de fonction des élus, les participations diverses aux organismes de regroupement (SIVOM = 222 500 F, Syndicat d'électricité, Entente Interdépartementale de démoustication = 11 500 F), les subventions aux associations (= 51 000 F) ainsi que la participation de la commune à l'Aide Sociale du Département (= 11 500 F), participation au service départemental d'incendie et de secours (= 70 000 F) + pour cette année participation aux travaux réalisés dans la Commune par le Syndicat du Furans = 72 500 F et enfouissement des réseaux TELECOM dans la rue des cités = 65 000 F.



### **SIVOM -**

- Coût du ramassage et du traitement des ordures ménagères + déchetterie → 222 500 + 12 500 (taxe ADEME) = 235 000 F soit environ 18% d'augmentation .
- Recette récupérée par la taxe ordures ménagères sur foncier bâti = 160 000 F

## **Recettes de fonctionnement : 5 315 020 Frs**

### ***Les principaux chapitres en détail...***

\* *Produits des services du domaine :* 70 000 F  
*(Cantine, garderie, participation scolaires pour enfants d'autres communes scolarisés à Chazey-Bons)*

\* *Impôts et Taxes :* 1 867 900 F  
dont 196 650 F de Taxe d'habitation  
455 715 F de Foncier bâti  
31 682 F de Foncier non bâti  
982 550 F de Taxe professionnelle

\* *Dotations et subventions :* 770 500 F  
*(Etat + Département)*

\* *Produits divers de gestion courante :* 115 000 F  
dont locations des bâtiments communaux (appartements et salle des fêtes)  
→ diminution sensible par rapport à l'année 2000 en raison de la vente des ateliers relais et des locations de la salle des fêtes réduites aux résidents de Chazey-Bons .

\* *Atténuation de charges (diminution charges personnel communal)* 11 000 F

\* *Opérations d'ordre budgétaires :* 62 437 F

\* *Cession immeubles :* 1 202 600 F

\* *Excédent des années précédentes :* 1 215 583 F

*Pour information, vous trouverez page suivante le tableau des taxes appliquées dans les autres communes du canton de Belley ...*



# **LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

**Travaux réalisés par la commune de Chazey-Bons et pour certains en partenariat avec la Communauté de Commune de Belley (ex-District) ou le Syndicat d'Électricité de l'Ain -**

*\* Voirie*

- ➔ Rue des Cités (*réalisée par la Communauté de Communes*) = 360 000 F ;
- ➔ Enfouissement des réseaux = 407 385 F ;
- ➔ Bordures zone de Penaye et signalisation = 25 000 F ;
- ➔ Renforcement des berges du fossé longeant la RD 32 dans la traversée de Chazey non réalisé en 2000 ;
  - ➔ Achat de terrain = 50 000 F ;
  - ➔ Entretien de divers chemins ruraux
  - ➔ Provision pour aménagement de sécurité entrée sud de Bons = 747 000 F

*La réalisation de ces travaux doit intervenir courant 2002 .*

*\* Rénovation des vitraux l'Eglise de Bons (travaux programmés pour juillet 2001)* = 51 000 F

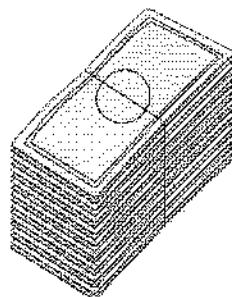
*\* Décrépissage, sablage et jointage des pierres de la partie la plus endommagée de la façade nord de l'église de Bons par l'entreprise BONNARD + travaux d'électricité* = 87 000 F

*\* Crédit d'un ossuaire au cimetière de Bons* = 15 000 F

*\* Liaison froide cantine* = 20 000 F

*\* Achat mobilier et matériel (notamment tracteur pour entretien des espaces verts)* = 124 000 F

*\* Remboursement d'emprunts* = 1 190 000 F  
(remboursement emprunt des ateliers relais qui ont été cédés aux entreprises IMOP -MADEP et AMB).





**ETAT DES IMPOSITIONS LOCALES**  
**des**  
**COMMUNES DU CANTON DE BELLEY**

**ANNEE 2000**

COMMUNES	Taxe d'habitation	Foncier Bâti	Foncier non Bâti	Taxe Professionnelle
AMBLEON	7,06	10,12	31,79	9,07
ANDERT-CONDON	4,00	5,50	23,04	13,44
ARBIGNIEU	4,31	9,64	33,93	16,64
BELLEY	9,85	12,44	38,68	12,38
BREGNIER-CORDON	3,20	8,81	21,62	10,01
BRENS	3,14	7,89	30,33	8,79
CHAZEY-BONS	4,50	9,50	22,63	9,14
COLOMIEU	7,27	10,41	38,03	9,43
CONZIEU	7,76	11,96	34,08	12,00
CRESSINS-ROCHEFORT	5,69	9,98	39,07	23,69
IZIEU	7,72	9,33	44,42	19,94
LAVOURS	7,40	8,64	35,94	4,38
MAGNIEU	5,51	9,34	43,31	15,23
MASSIGNIEU-DE-RIVES	6,19	12,37	36,17	20,23
MURS ET GELIGNIEUX	7,07	14,61	38,06	16,36
NATTAGES	7,73	13,39	42,60	11,64
PARVES	7,38	9,41	29,86	12,00
PEYRIEU	6,44	8,95	32,21	9,38
POLLIEU	11,52	18,72	54,06	19,20
PREMEYZEL	6,00	8,05	41,07	14,90
SAINT-BOIS	4,60	8,61	25,45	3,42
SAINT-CHAMP-CHATONOD	7,42	11,69	39,07	13,00
SAINT-GERMAIN-LES-PAROISSES	6,27	10,08	38,69	10,56
VIRIGNIN	4,21	8,36	27,86	7,19



# **LE CONSEIL MUNICIPAL**

oooooooooooo

*Lucien VERARD, Maire*

Pierre DUPORT, *1<sup>er</sup> Adjoint*

Anthelme PICCINI, *2<sup>o</sup> Adjoint*

Michel ARCHER, *3<sup>o</sup> Adjoint*

Jean-Luc POFILET, *4<sup>o</sup> Adjoint*

oooooooooooo

Annie BERTHET

Colette BLANCHARD

Didier BONNARD

Valérie CARPIN

Laurent JOLY

André MASLANKIEWICZ

René MOULIN

Gabrielle PERGE

Emile PERRAUD

Philippe SATRE





## **DELEGATIONS et COMMISSIONS**

### **Délégations du Maire**

* Mr Pierre DUPORT, 1er Adjoint	:	Délégué aux finances
* Mr Anthelme PICCINI, 2 <sup>e</sup> Adjoint	:	Délégué à l'urbanisme
* Mr Michel ARCHER, 3 <sup>e</sup> Adjoint	:	Délégué à l'environnement et au cadre de vie
* Mr Jean-Luc POFILET, 4 <sup>e</sup> Adjoint	:	Délégué à la voirie

### **Organismes Intercommunaux**

#### - COMMUNAUTE DE COMMUNES de BELLEY BAS-BUGEY

\* Lucien VERARD et Pierre DUPORT

#### - SIVOM du BAS-BUGEY

##### Titulaires :

\* Michel ARCHER  
\* Jean-Luc POFILET

##### Suppléants :

\* André MASLANKIEWICZ  
\* Laurent JOLY

#### - SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ELECTRICITE de l'AIN

\* Anthelme PICCINI

#### - SYNDICAT du EURANS et de l'ARENNE

##### Titulaires :

\* Philippe SATRE  
\* Laurent JOLY

##### Suppléants :

\* Emile PERRAUD  
\* Colette BLANCHARD

### **Commissions communales**

#### - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

\* Annie BERTHET  
\* Colette BLANCHARD  
\* Gabrielle PERGE  
\* Jean-Luc POFILET

##### Suppléants :

\* André MASLANKIEWICZ  
\* Laurent JOLY  
\* Annie BERTHET

#### - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Titulaires :  
\* Michel ARCHER  
\* Pierre DUPORT  
\* Anthelme PICCINI

Suppléants :  
\* André MASLANKIEWICZ  
\* Laurent JOLY  
\* Annie BERTHET

#### - CADRE DE VIE / ENVIRONNEMENT

\* Michel ARCHER - Annie BERTHET - Didier BONNARD - Gabrielle PERGE - Colette BLANCHARD - René MOULIN - Jean-Luc POFILET - Laurent JOLY - Valérie CARPIN .

#### - FINANCES / PERSONNEL COMMUNAL

\* Pierre DUPORT - Annie BERTHET - Didier BONNARD - Gabrielle PERGE - Michel ARCHER .

#### - MATERIEL

\* Anthelme PICCINI - René MOULIN - Emile PERRAUD - Philippe SATRE .

#### VOIRIE / RESEAUX

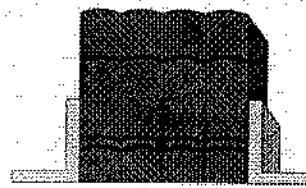
\* Jean-Luc POFILET - Michel ARCHER - Philippe SATRE - Anthelme PICCINI - André MASLANKIEWICZ - René MOULIN - Laurent JOLY - Emile PERRAUD .

#### URBANISME

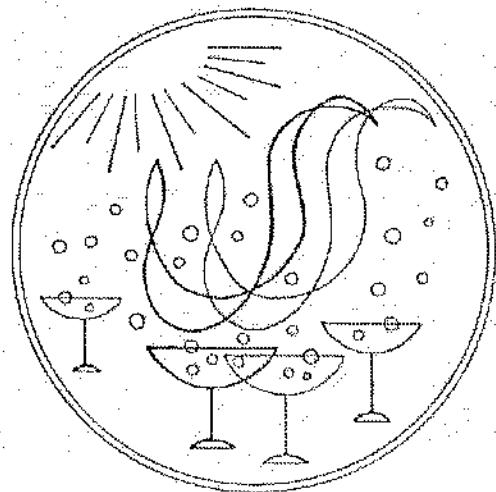
\* Anthelme PICCINI - Colette BLANCHARD - Didier BONNARD - Annie BERTHET - Michel ARCHER - Jean-Luc POFILET - André MASLANKIEWICZ .

\*\*\*\*\*





Etat Civil  
Année 2001



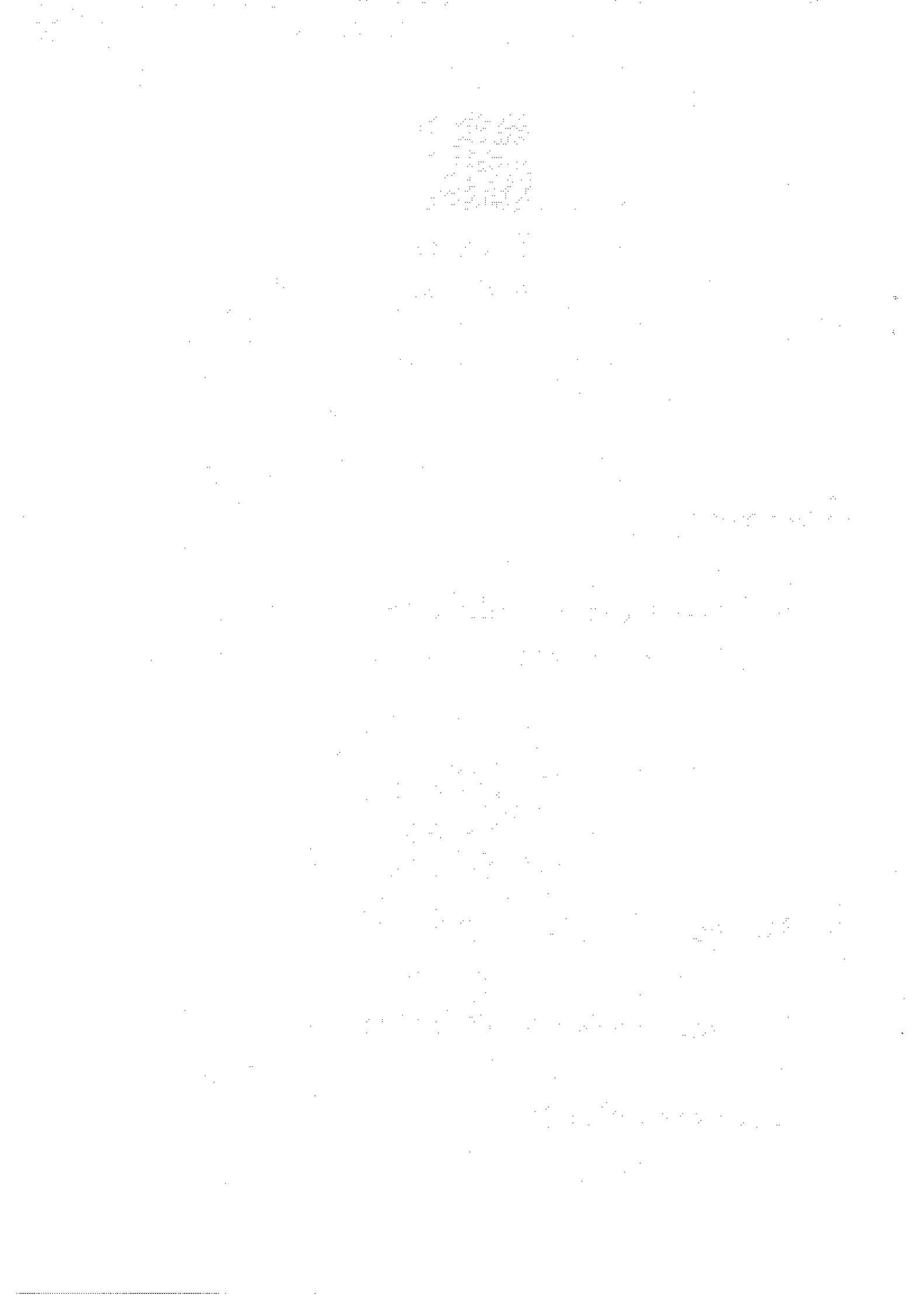
☺ Naissance

Dorian Maurice René DUMOLLARD le 4 janvier  
fils de Jean-Marc DUMOLLARD et de Isabelle MICHAUD



BOOK Mariage

Véronique Agnès VERDUREAU  
et  
Xavier Ronald FERI  
le 9 Juin



# CHAZEY-BONS

## DICTIONNAIRE DE L'AIN AI. POMMEROL 1907

**CHAZEY-BONS**, com. du cant. et de l'arr<sup>e</sup> de Belley (6 k.), à 71 k. de Bourg, 651 hab.

B. P. t. — T. à la gare de Chazey-Bons, 1 k. pour Bons, 3 k. pour Chazey. — Percept. et Gend. Belley. — Ecoles primaires de garçons et de filles au ch. l., école mixte au ham. de Chazey.

La gare de Chazey-Bons est sur le P.-L.-M., ligne de Virieu-le-Grand à St-André-le-Gaz, à 3 k. de la halte de Pugieu, à 8 k. de la station de Belley.

Le ch. l., agglomération de 261 hab. est au ham. de Bons, les autres ham. sont : l'Abbaye, le Bac, Chazey, Cressieu, Penaye, Rothond. Comme habitations isolées : le château de Montchoisi, le moulin de la Tour et les fermes la Balme et Louvatière.

Le territ. est arrosé par le Furans qui passe à Bons et près de Rothond, à Bons il reçoit, rive g., le ruisseau de Jarabout, un peu en aval il se grossit, sur la même rive du ruisseau de Cressieu.

Le chemin de G. C. n° 31 du pont de la Balme à Dortan par Belley, traverse la com. du S. au N. en passant par Bons. Le chemin de G. C. n° 32, de Belley à Serrières-de-Briord par Ordonnaz, part du ham. de Chazey et passe à celui de Rothond. Le chemin d'I. C. n° 33, de Contrevoz à Chanaaz par Ceyzérieu passe entre les ham. de Bons et de Cressieu. Enfin, au S. O. du territ. se trouve le chemin d'I. C. n° 19, de Conzieu à Brénaz par Belley et Virieu-le-Grand.

La superficie est de 1059 hect. dont 357 de terres lab., 200 de prés et herbages, 32 de paturages, 121 de vignes, 16 de landes, 2 de jardins, 187 de bois.

La récolte moyenne annuelle est de 1900 x de blé, 600 x d'avoine, 200 x de sarrasin, 150 x de maïs, 4000 x de p. de terre, 2000 x de betteraves f., 2000 x de fourrages art., 5500 x de foin, 60 x de tabac, 3500 hectol. de vin, un peu de mûteil, seigle, orge, colza, navette, haricots.

On trouve en assez grand nombre des châtaigniers, noyers, pomiers, poiriers, pruniers.

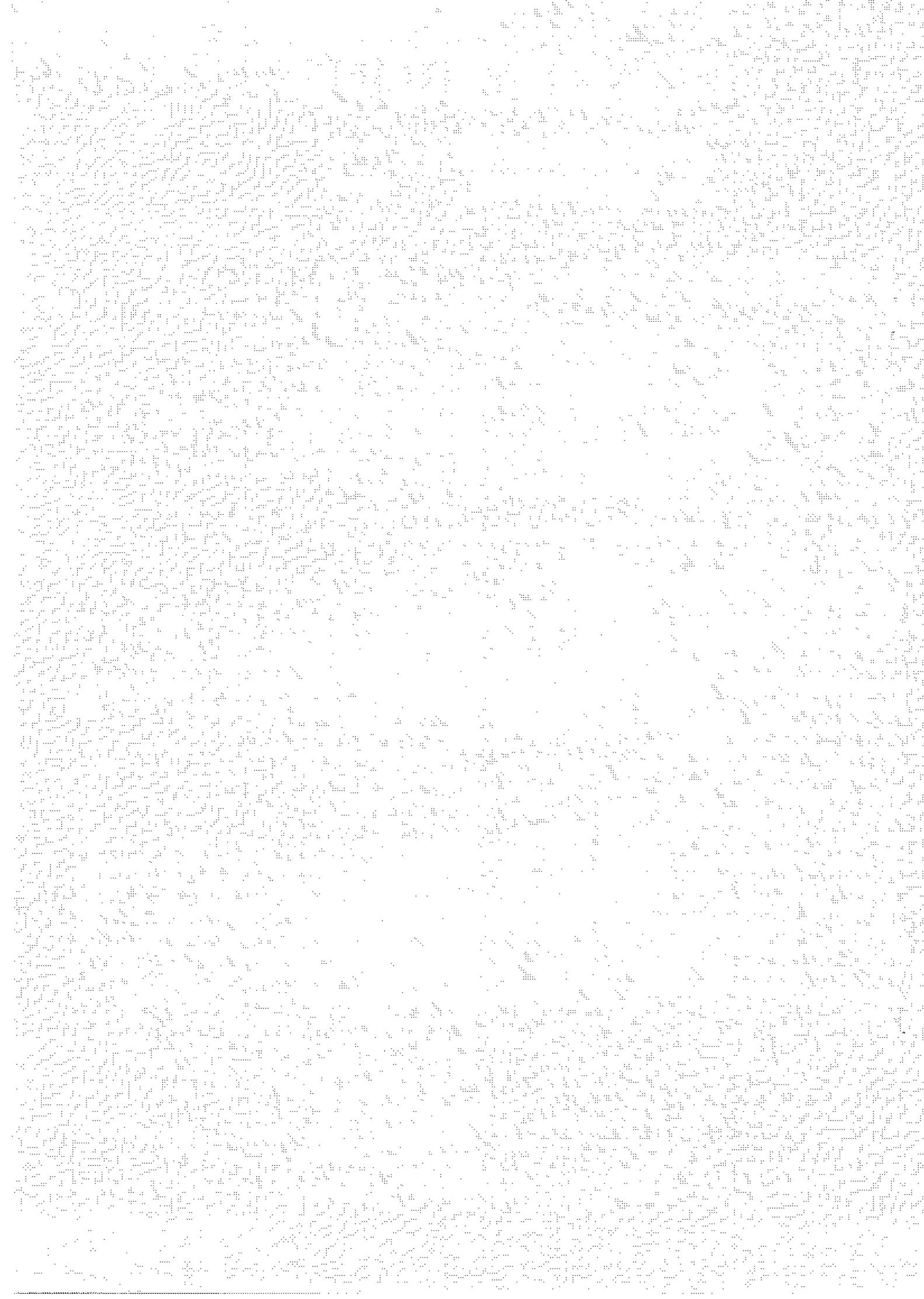
On compte env. 23 chevaux, 1 mullet, 1 âne, 10 taureaux, 80 breufs, 350 vaches, 70 élèves bovins, 4 bétiers, 40 brebis, 20 moutons, 60 agneaux, 60 porcs, 20 chèvres.

Le commerce se fait surtout sur les vins et les bois. 3 auberges, 2 boulanger, 1 boucher, 2 épiciers, 1 forgeron, 2 menuisiers, 2 m<sup>ds</sup> de fromages.

Comme industrie, on trouve à Bons une fabrique de chaux hydraulique et ciment, occupant une trentaine d'ouvriers, la force motrice est fournie par le ruisseau le Jarabout dont les eaux sont captées et bien aménagées, la pierre est amenée par un petit chemin de fer à voie étroite. — Le moulin de la Tour, sur le Furans, occupe une vingtaine d'ouvriers, c'est un établissement important doté d'un mécanisme perfectionné actionné par des turbines, 10 paires de cylindres y écrasent annuellement environ 30000 x de blé. — Au ham. de l'Abbaye se trouve un autre moulin possédant une paire de meules et deux paires de cylindres.

Un château moderne est sur le Mont Choisi (313 m.).

Le ham. de Cressieu possède de belles ruines d'un château du xiv<sup>e</sup> siècle.



## LA CUISSON DU PAIN

### LE FOUR DE ROTHONOD ...

*Autrefois, le pain était cuit dans les fours à bois qui se trouvaient, en principe, au centre de chaque village.*

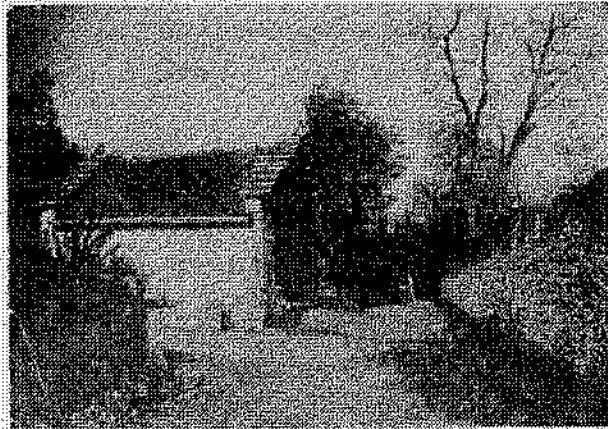


Figure 1 - Four de Rothond au début du siècle -

Photo : M Martin - Rothonod

*des températures très élevées de l'ordre de 350 à 400°C et ayant les propriétés de la brique réfractaire actuelle. Pour éviter les déperditions de chaleur, le tout était recouvert de sable.*

*La particularité de ces fours réside dans leur cheminée située à l'extérieur et devant l'ouverture comme le montre la figure 2. Par effet thermique, la fumée est aspirée à l'extérieur du foyer et évacuée par la cheminée.*

#### *Cuisson du pain :*

*La "molasse" est chauffée avec des fagots de bois et/ou des sarments de vignes. La pierre de voûte, en prenant une teinte blanche, indique que la température idéale est atteinte. Il faut, dès lors, agir très vite et débarrasser la sole des cendres à l'aide du "Panet<sup>2</sup>" qui, trempé dans l'eau, permet du même coup de refroidir le foyer. La température est ensuite contrôlée grâce à une poignée de "son" jetée à l'intérieur. Selon la rapidité de sa combustion, le pain peut être enfourné.*

*En cas de chaleur trop importante, le "panet" est à nouveau utilisé afin de refroidir le four.*

*Il faut savoir qu'avec ce type de four, la "molasse" restitue la chaleur emmagasinée tout au long de la cuisson avec un pic dans le premier quart d'heure. La cuisson du pain est d'environ une heure.*

La photo du four (fig. 1) a été reproduite avec l'aimable autorisation de M. Martin.

<sup>1</sup> Molasse : Grès à base de clivage argilo-calcaire englobant des grains de quartz, des paillettes de mica, etc...

<sup>2</sup> Panet : balai composé d'un manche en bois de châtaignier ou autre ayant en son extrémité plusieurs branches de buis long de 2m environ.

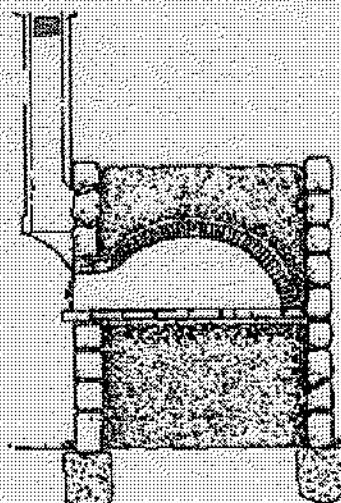


Figure 2 - Coupe du four

## *La Pâte :*

*Jadis, chaque famille confectionnait sa pâte à pain avec de la farine, de l'eau, du sel et du levain<sup>3</sup>. Celui-ci conservé dans un pot était incorporé à la pâte. A la fin du pétrissage un morceau de pâte était conservé et était réparti en fonction des besoins de chacun. Les familles se chargeaient du levain à tour de rôle.*

*Puis, la pâte était pétrie à la maison, façonnée en boule ou en michette de 2 ou 3 kg et mise dans les "payas"<sup>4</sup>" en attendant la cuisson qui avait lieu deux ou trois fois par semaine.*

*La cuisson donnait aux familles l'occasion de se réunir et d'évoquer les histoires et les "potins" du village.*

*D'autres faits de la vie quotidienne étaient prétexte au rassemblement des habitants et notamment la collecte du lait qui sera abordé dans le prochain bulletin communal.*

---

<sup>3</sup> Levain : Morceau de pâte de la dernière cuaison fait à base de levure de bière.

<sup>4</sup> Paya : panier en osier tressé avec une toile de coton cousu à l'intérieur.



## Gros plan sur deux nouvelles entreprises (ex Comptoir du Bâtiment)

### *Un peu d'histoire ...*

La Société **COMPTOIR DU BATIMENT** a été créée en Août 1928 par Monsieur Antonin FOLLIET qui a exercé les fonctions de Directeur Général jusqu'en Mai 1956, avant d'être remplacé par son gendre Monsieur Paul MICHAILLE. A son départ, en Juin 1976, Monsieur Maurice MATHEU est nommé Président Directeur Général.

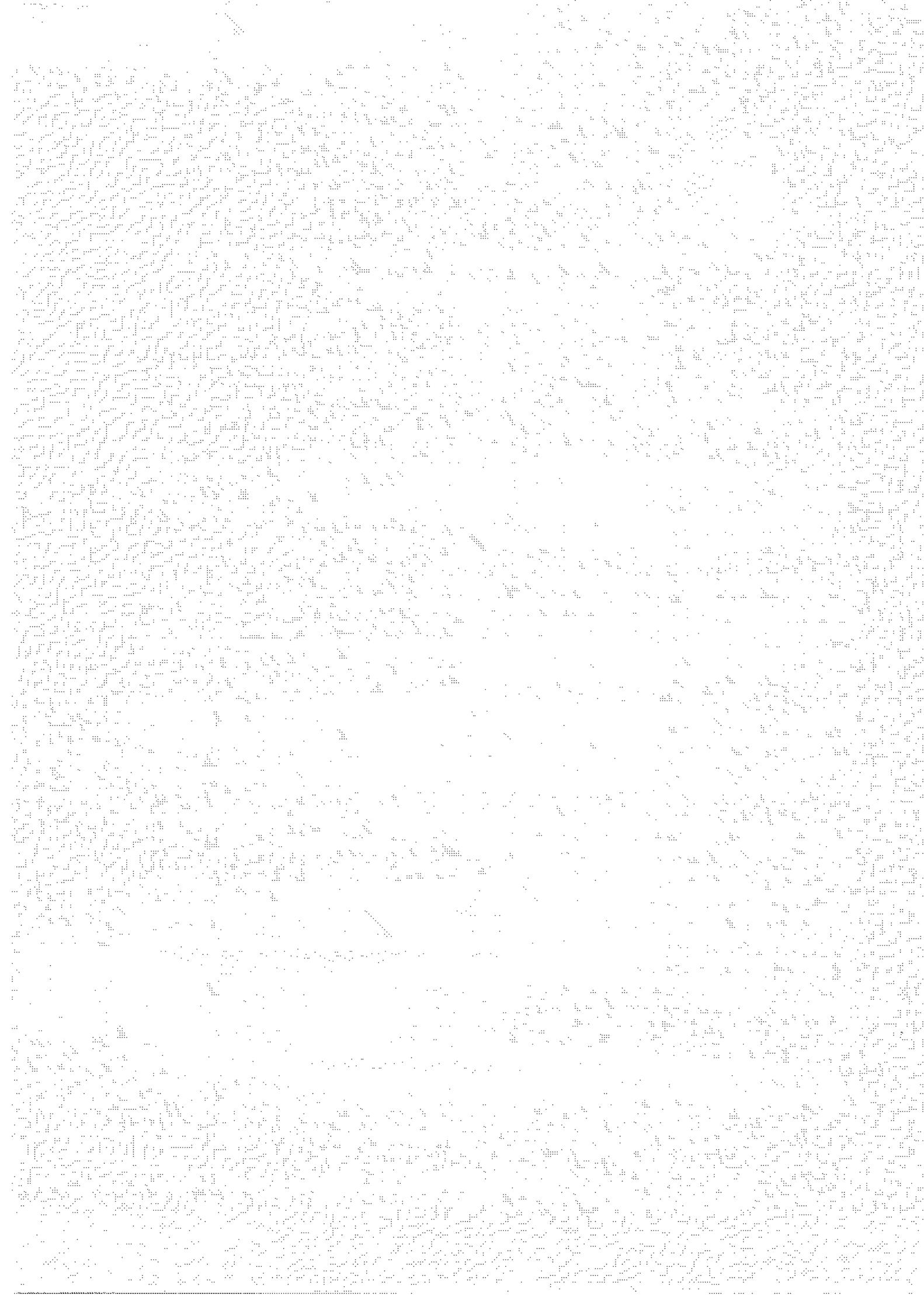
A l'origine, la production était plutôt orientée vers des pierres tombales en béton poli, des tuyaux en béton vibré de petites sections, des lavoirs, des cuves en béton armé, des bordures de trottoirs, des socles pour poteaux bois, des caniveaux etc ...  
Assez rapidement l'évolution s'est faite vers des articles beaucoup plus importants et plus lourds tels que des poteaux armés pour lignes électriques.

Si dans les années 1937/1945, l'installation de chantiers dans la partie Sud/Sud-Ouest de la France était une nécessité du fait des difficultés de moyens de transports, dès 1950, le regroupement de la fabrication des poteaux s'est imposé sur le site de Chazey-Bons.  
Par la suite, la Société COMPTOIR DU BATIMENT a développé d'autres fabrications.

L'entreprise a commencé avec un personnel relativement réduit, pour atteindre son point culminant avec 230 personnes dans les années 1975/1980 puis est revenu à un effectif plus réduit de 73 personnes à l'arrivée des problèmes financiers.  
En effet, le COMPTOIR DU BATIMENT s'est trouvé en cessation de paiements à partir du 31 octobre 1998 avec un dépôt de bilan au mois de Mars 1999 suivi d'un an de redressement judiciaire avec des départs en pré-retraite, départs volontaires et licenciements.  
La reprise se dessine sous la forme de deux entreprises distinctes auxquelles le tribunal a confié la gestion de l'entreprise à partir du 23 mars 2000. Cette décision est devenue définitive le 7 décembre 2000.

Aujourd'hui **CHAZEY-BONS PREFA** et **CONDITIONNEMENT DECHETS BETON (CDB)** remplacent l'ancien COMPTOIR DU BATIMENT.

....



*Quelques précisions sur ces deux entreprises ...*

### **I) CHAZEY-BONS PREFA**

*Président Directeur Général : Monsieur Jean-Marc VIVIER*

*Directeur Général : Monsieur Patrick MAUBERGER*

Avec 27 salariés l'entreprise est spécialisée dans la réalisation :

- d'escaliers
- d'evergreen (procédé de mur antibruit et de soutènement végétalisé)
- de jardinières
- de piliers en béton pour bâtiments industriels
- d'éléments en béton armé pour le bâtiment et le génie civil

### **2) CONDITIONNEMENT DECHETS BETON (51% SOCODEL et 49% Campenon BERNARD)**

*Président Directeur Général : Monsieur Jean-Louis SOUCHON*

*Directeur Général : Monsieur Mohandass AROQ*

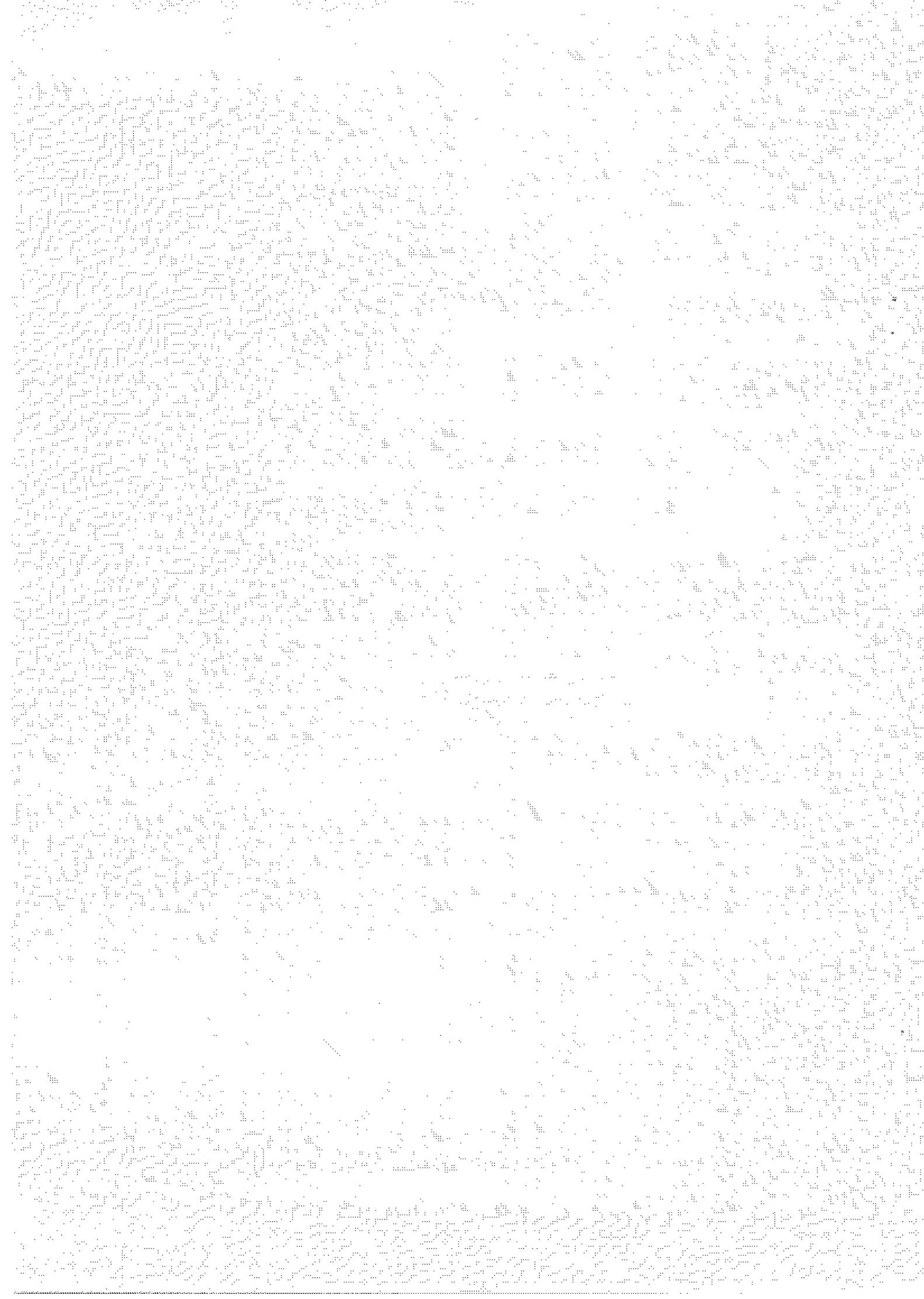
*Responsable d'activité : Monsieur Bernard MOUSSY*

L'effectif est de 19 salariés et l'activité se répartit dans la réalisation de :

- poteaux E.D.F.
- conteneurs pour déchets radioactifs
- charges sèches (ciment et granulats pour fabrication de conteneurs)

ainsi que l'exploitation de carrière .

\*\*\*\*\*



### Population de Chazey-Bons en 1999

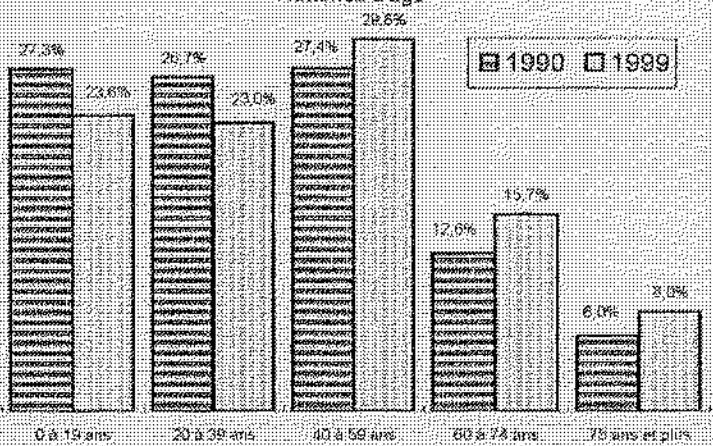
**Population totale par sexe et âge**

	Hommes	Femmes	Total
0 à 19 ans	25,6%	21,6%	23,6%
20 à 39 ans	22,6%	23,4%	23,0%
40 à 59 ans	23,5%	30,0%	29,8%
60 à 74 ans	15,7%	15,6%	15,7%
75 ans et plus	6,6%	9,3%	8,0%
Total	100%	100%	100%
Nombre	332	339	668

**Population étrangère**

	Hommes	Femmes	Total
%	50,4%	49,6%	100%
Total	32	21	53

**Tranches d'âge**

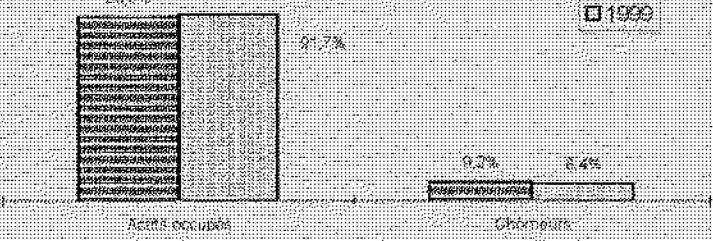


### Population active de Chazey-Bons en 1999

**Type d'activité des 15 ans et plus**

	Hommes	Femmes	Total
Actifs occupés	94,2%	89,1%	91,7%
Chômeurs	5,8%	10,9%	8,4%
Total	100%	100%	100%
Nombre	173	137	310

**Type d'activité**

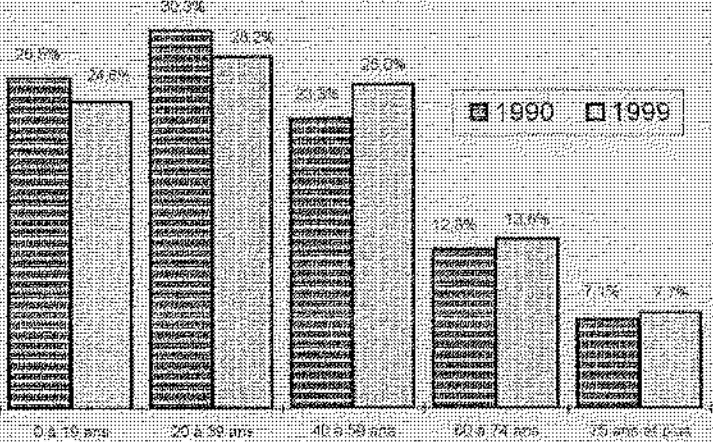


### Population nationale en 1999

**Population totale par sexe et âge**

	Hommes	Femmes	Total
0 à 19 ans	25,9%	23,3%	24,5%
20 à 39 ans	29,0%	27,4%	28,2%
40 à 59 ans	25,6%	25,4%	26,0%
60 à 74 ans	12,9%	14,3%	13,6%
75 ans et plus	5,7%	9,6%	7,7%
Total	100%	100%	100%
Nombre	28 419 412	30 101 263	58 520 638

**Tranches d'âge**

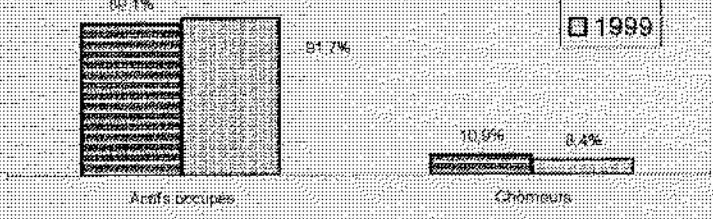


### Population active nationale en 1999

**Type d'activité des 15 ans et plus**

	Hommes	Femmes	Total
Actifs occupés	94,2%	89,1%	91,7%
Chômeurs	5,8%	10,9%	8,4%
Total	100%	100%	100%
Nombre	173	137	310

**Type d'activité**





# Rappel de quelques règles de savoir vivre

## ANIMAUX

- Munir son chien d'un collier anti-aboiements à la citronnelle, et dans la mesure du possible le dresser afin qu'il n'aboie pas de manière intempestive.
- Pendant la nuit, enfermer volailles et volatiles dans l'obscurité.
- Ne pas laisser les animaux divaguer sur la voie publique (risque d'accident...)
- En bon maître ne laissez pas vos chiens faire leurs besoins sur le trottoir et si c'est trop tard ramassez-les excréments avec des sacs appropriés.

## VEHICULE ET CYCLOMOTEUR

- Respecter les limitations de vitesse surtout en agglomération afin de prévenir les accidents.
- Modérer le régime de son moteur.
- Maintenir les pois d'échappement en bon état.

## FETE FAMILIALE, MUSIQUE

- Pour une fête essayer de trouver une salle adaptée, sinon prévenir ses voisins, fermer portes et fenêtres, limiter le volume sonore. Ne pas prolonger les festivités tard dans la nuit et sachez que «le droit d'organiser une fête une fois par mois est un mythe».
- Si vous avez une salle adaptée, vous fermez les portes et fenêtres, vous limitez le volume de la sono, vous respectez les horaires d'ouverture de la salle et vous ne continuez pas à faire la fête sur le trottoir.

## INTERIEUR DES HABITATIONS

- Placer des plots antivibratoires et des patins sous les meubles qui sont fréquemment déplacés.
- Dans la mesure du possible, empêcher les enfants de jouer aux billes, de faire du roller, de sauter ou de courir dans l'appartement.
- Éviter de claquer les portes, de crier, de descendre les escaliers quatre à quatre ...

### **EXTERIEUR DES HABITATIONS**

- Afin de ne pas gêner les voisins, respecter les horaires, pour tondre les pelouses, brûler les végétaux .
- Stationner vos véhicules si possible à l'intérieur de la propriété ou dans votre garage.
- Ne pas récupérer les fleurs du voisin ou celles de la commune pour fleurir son jardin.
- Mettre les déchets végétaux dans les emplacements prévus à cet effet.

\*\*\*\*\*

*Mais acceptons aussi les bruits de la vie, respectons nos voisins et apprenons à vivre en Ecocitoyen*

# **INFORMATIONS ...**



## ***Suppression de la fiche d'état-civil***

Le Décret du 26 décembre 2000 a supprimé les fiches d'état-civil et leur délivrance par les mairies et les autorités administratives :

→ Produire à la place une photocopie (*non certifiée conforme*) du livret de famille, de la carte d'identité ou présenter les originaux .

Cette mesure s'accompagne de la dispense pour les usagers de produire des justificatifs de domicile dans la plupart des démarches courantes .



## ***Permis de Chasser***

La loi sur la chasse ayant supprimé le visa du permis de chasser, la mairie n'intervient plus dans la validation annuelle .

→ *Tout chasseur validera son permis dans les conditions suivantes :*

1- souscription d'un contrat d'assurance ;

2- paiement des cotisations fédérales auprès des agences bancaires mandatées par la fédération départementale des chasseurs de l'Ain, en l'occurrence celles du Crédit Agricole Centre-Est, qui délivreront également les timbres grands gibiers ;

3- retrait du document de validation auprès de la fédération départementale des chasseurs ou des agences du Crédit Agricole Centre-Est . Ce document doit être rempli et signé par le chasseur, il y colle également le timbre fédéral ;

4- muni de ce document et de l'attestation d'assurance, le chasseur paie les redevances cynégétiques, le droit au profit de l'Etat et la taxe au profit de la commune auprès du comptable du Trésor (Percepteur) .

*A signaler :* Les montants des redevances cynégétiques, notamment de la nouvelle redevance cynégétique temporaire, ne nous ont pas été communiqués à ce jour .

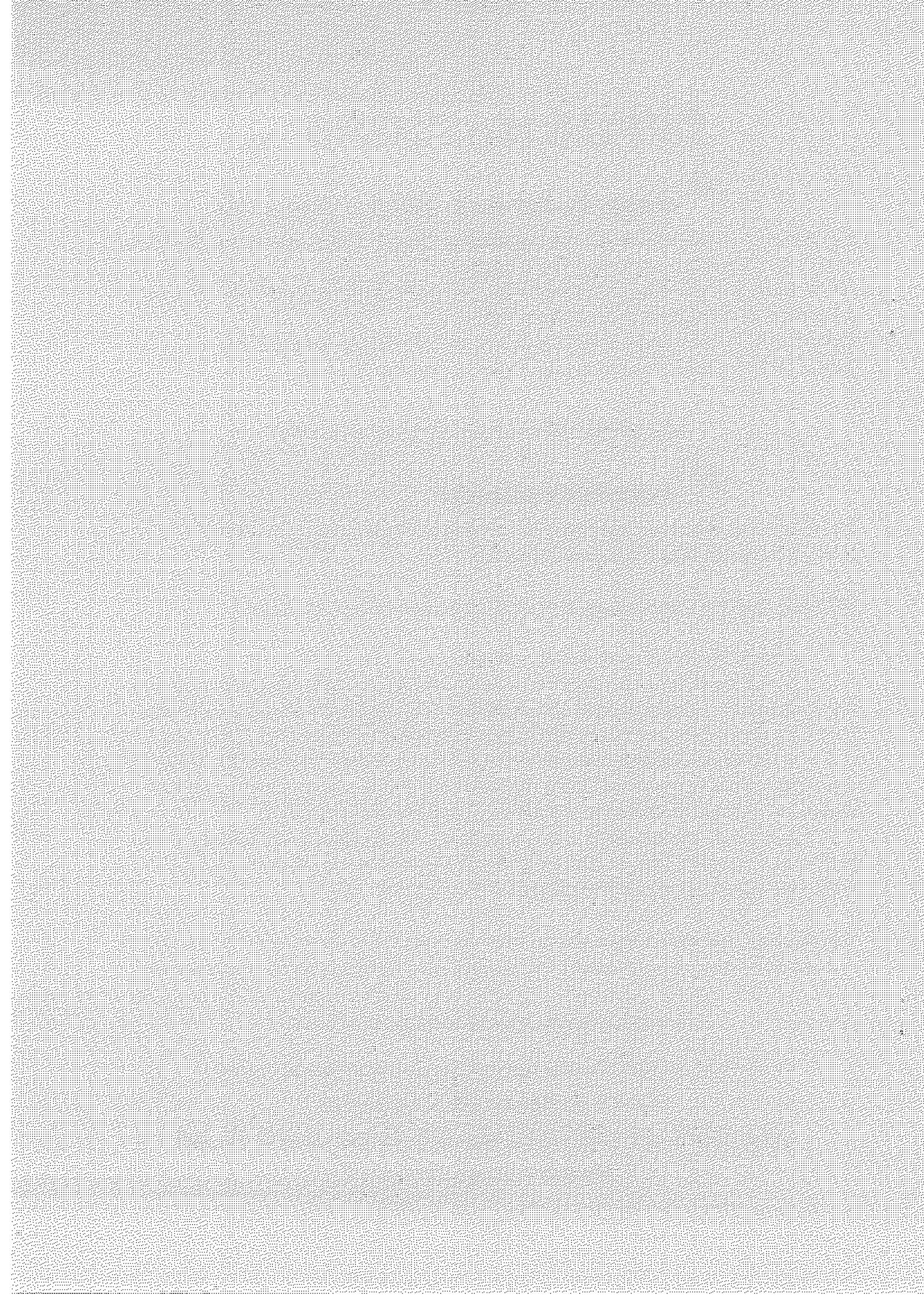


***A noter : Permanence du secrétariat de mairie***

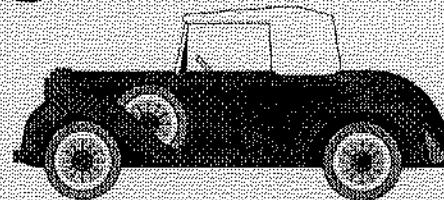
***du 26 Juillet au 16 Août inclus :***

***MARDI et JEUDI de 13 h 30 à 16 h 30***

***Bonne vacances à tous !***



# **PAGE PRATIQUE ...**



## **CARTE NATIONALE D'IDENTITE**

*Se présenter uniquement et personnellement (empreinte digitale et signature) à la mairie de son domicile (les enfants mineurs doivent être accompagnés par l'un des parents)*

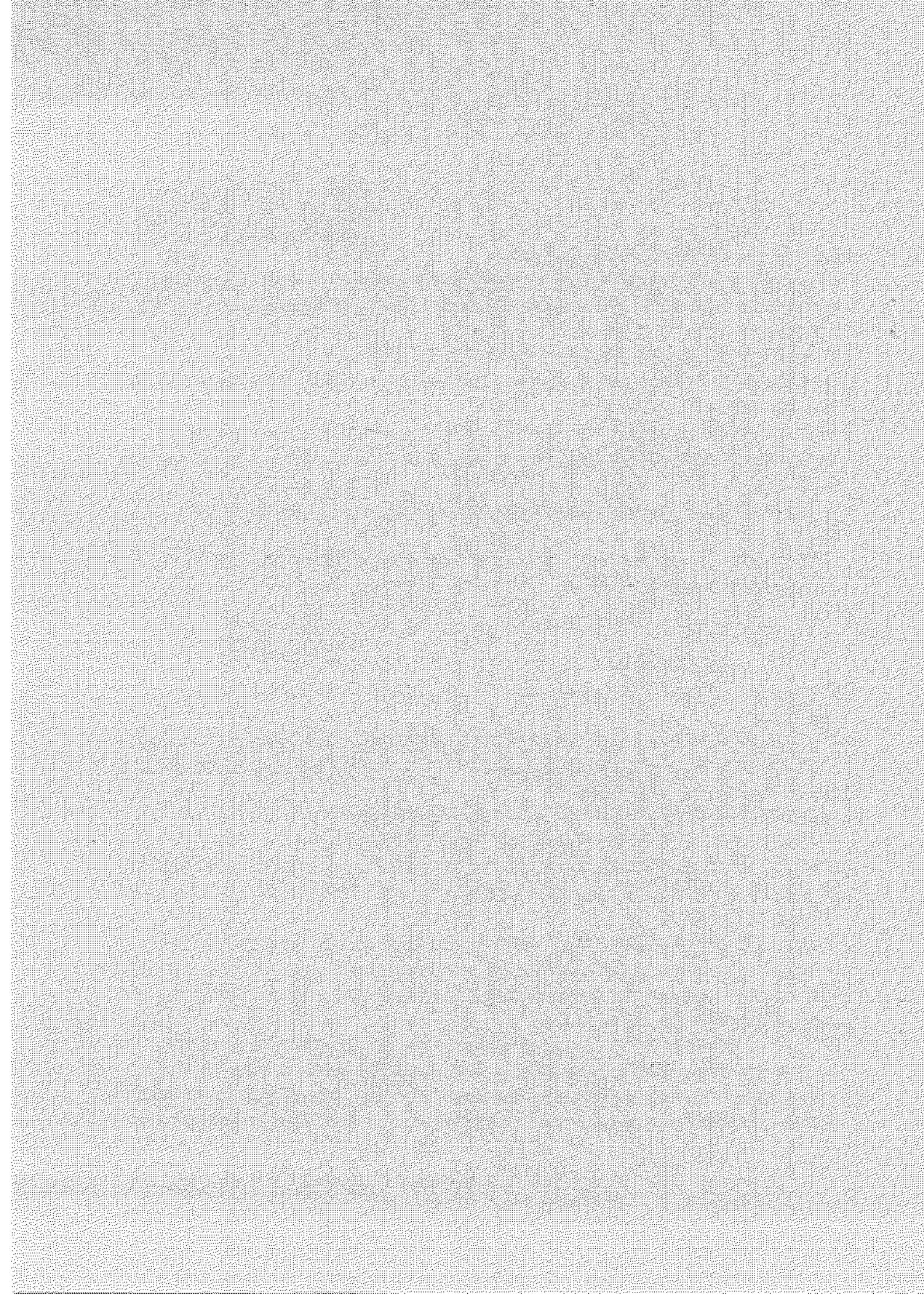
- Deux photos d'identité récentes et non découpées .
- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance (préciser les dates et lieux de naissance des parents) .
- Deux justificatifs de domicile différents et récents (pour les majeurs domiciliés chez leurs parents, fournir également des justificatifs au nom de l'intéressé) .
- Carte d'identité à renouveler (en cas de perte ou de vol fournir la déclaration) .
- En cas de naturalisation récente joindre le certificat de nationalité .
- En cas de divorce fournir le jugement intégral de divorce .



## **PASSEPORT**

*Se présenter personnellement à la mairie de son domicile muni des pièces suivantes :*

- ✓ Passeport à renouveler ou déclaration de perte ou de vol selon le cas .
- ✓ Pour une première demande extrait d'acte de naissance (à demander à la mairie du lieu de naissance) .
- ✓ Livret de famille du demandeur ou de ses parents .
- ✓ Deux photos d'identité récentes et identiques .
- ✓ 400 Francs en timbres fiscaux (bureau de tabac ou recette des impôts) .
- ✓ Deux justificatifs de domiciles (2 factures différentes : eau, E.D.F., carte de sécurité sociale ...) .
- ✓ Les enfants mineurs doivent être accompagnés de l'un des parents .
- ✓ Les majeurs domiciliés chez leurs parents doivent fournir des justificatifs à leur nom ou une attestation d'hébergement établie par leurs parents et qui devra être certifiée par le Maire .
- ✓ En cas de divorce fournir le jugement intégral et définitif de divorce .
- ✓ Les parents peuvent faire inscrire leurs enfants de moins de 15 ans sur leur passeport avec photocopie éventuelle de leur carte d'identité ou extrait d'acte de naissance et deux photos d'identité par enfant et par passeport .



# ASSOCIATIONS

ASSOCIATION CRESSOLANE \* M. ARCHER Michel 01300 CRESSIEU

LA BOULE DU PIRAN \* M. FOONNI René 01300 CHAZEY-BONS

AS FOOT \* M. et Mme LAMOT Michel Le Gobet  
01300 CHAZEY-BONS

CLUB DE L'AMITIE \* Mme MICHEL Suzanne 01300 CHAZEY-BONS

SOU DES ECOLES \* Mme THOMASSET Elisabeth Billez 01300 MAGNIEN

ASSOCIATION ST VERAN \* Mme COCHET Nicole 01300 CHAZEY

AMICALE DES POMPIERS \* M. ARCHER Michel 01300 CRESSIEU

LA CHASSE \* M. PICHOT Armande 01300 CHAZEY-BONS

LA PECHE \* M. CHERIN Pierre-Dominique 01300 ROTHENOD

COMITE DE FLEURISSEMENT \* M. MOULIN Pierre 01300 ROTTONOD

ASSOCIATION "CHAZEY JEUNES" \* M. BENNAR Sylwane 01300 CHAZEY

## Flash info !

**La Commission Animation organise une randonnée  
pédestre dans les environs de Bons,  
le Dimanche 2 Septembre .**

**Aperitif offert par la municipalité à tous les  
participants... qu'on se le dise !!!**

**Des détails sur l'heure de départ et l'itinéraire très  
prochainement . A suivre donc !**

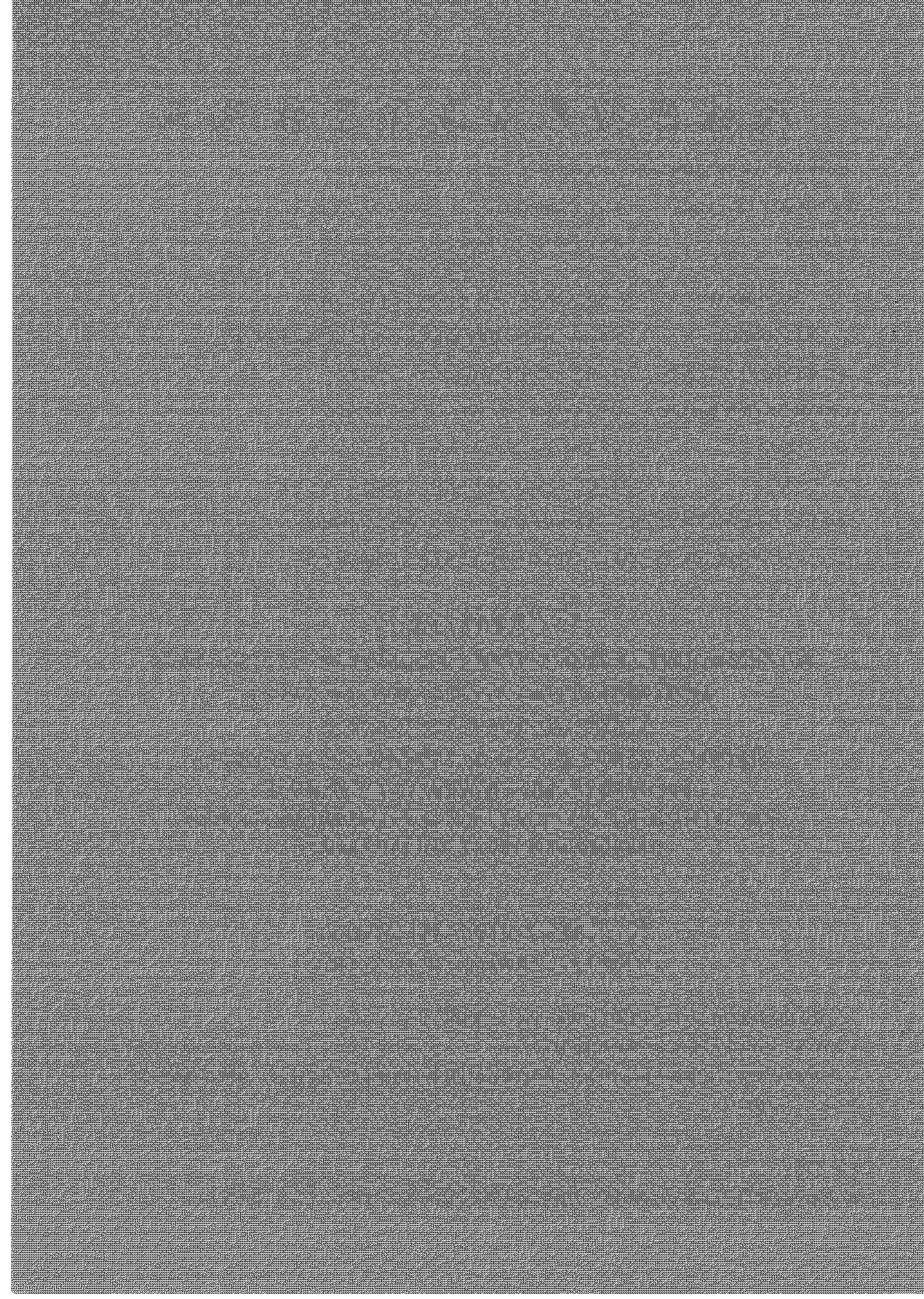


**Pour rire un peu ...  
Et si on parlait de fo à dé rien !**

- Quel de pluie chô impreuve mé l'soal ! c'y noua ..
- Lo fin son hibot, c'chent ton bon ..
- A Rothenod on coué ou for, é fo ou bon momè pè l'son fa l'for", mè de due z' haouré ..

*Diction :*

\* Chaleur le jour de St Germain (31/07) met à tous le pain dans la main !





S'ouvrir sortait ?!!

## **Programme des FESTIVITES du 2<sup>e</sup> semestre**

Dimanche 22 Juillet = Repas champêtre du Comité de Fleuriissement

Dimanche 26 Août = Michoni du Foot

Samedi 1er Septembre = Concours de Boules

Samedi 22 et Dimanche 23 Septembre = Brocante des Pompiers

Samedi 17 Novembre = St Véran à Chazey

Samedi 24 Novembre = Repas dansant du Foot

Mois de Décembre = "Diots à l'Alambic" du Son des Ecoles

Dimanche 9 Décembre = Ste Barbe des Pompiers

Dimanche 6 janvier 2002 = Thé Dansant des Rois - Club de l'Amitié

Samedi 12 janvier 2002 = "Opération Boudin" de la Sté de Chasse

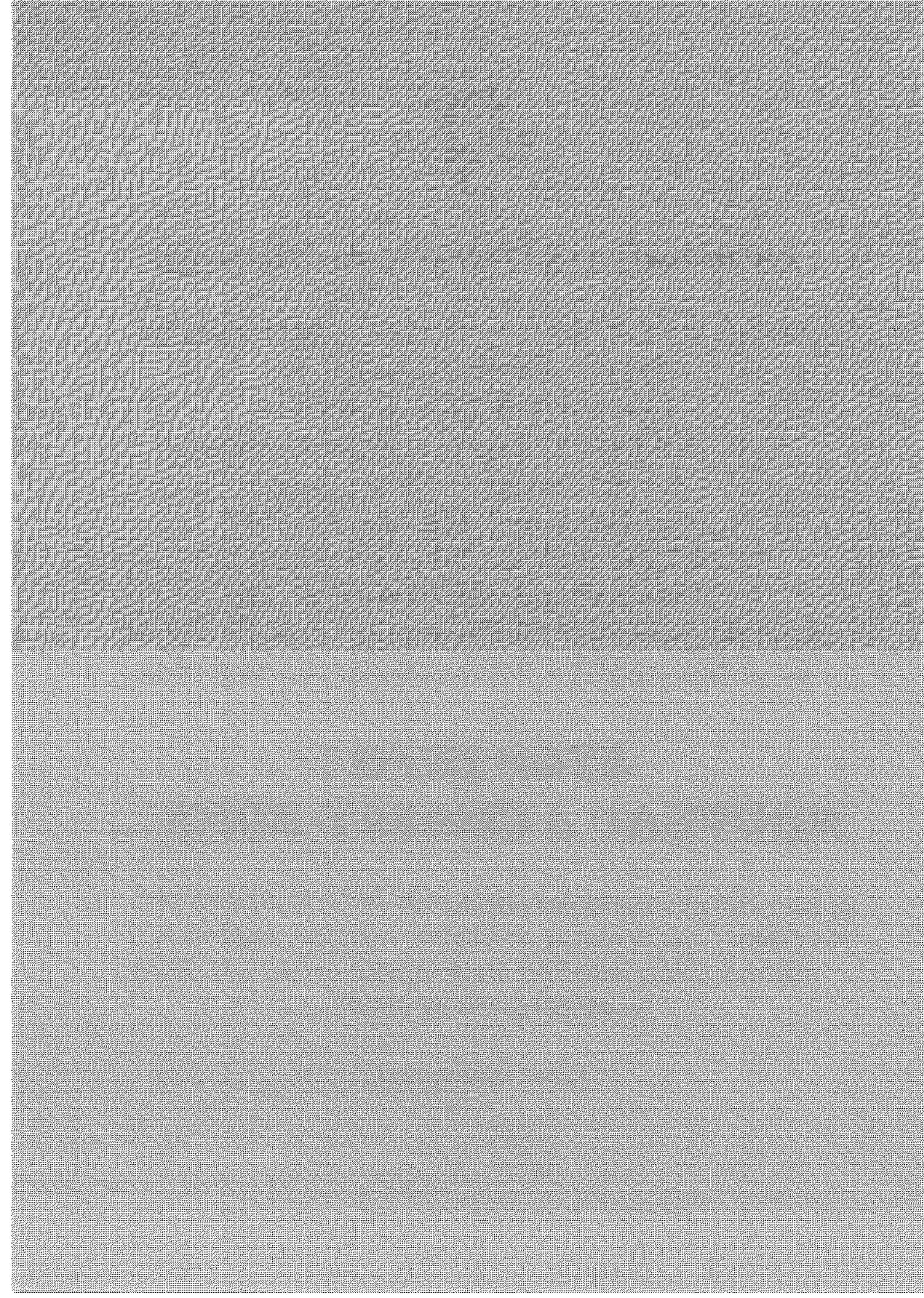
## **STOP INFO ! NOUVEAU à CHAZEY-BONS ...**

*Si vous êtes intéressées par une activité de GYM DETENTE pour dames, dès la rentrée prochaine, contactez rapidement :*

***MELLE COLOMBOTTO Marie-Noëlle au 04.79.81.73.53  
ou adressez-vous en Mairie ...***

*Venez nombreuses !*





# Le tri des déchets : un pari réussi !

Les 53 communes du SIVOM du Bas-Bugey sont, depuis le mois de décembre dernier, équipées pour le tri des déchets ménagers. Ainsi, vous êtes 27 000 à faire ce nouveau geste qui vise à préserver notre environnement et, les résultats nous montrent que votre engagement dans cette action est sincère.

## Des résultats exemplaires !

Les communes du SIVOM du Bas-Bugey se sont réellement impliquées dans la mise en place du dispositif et déjà, les aménagements de nos points recyclages sont cités en exemple par Eco-Emballages. Ceci participe à n'en pas douter, au bon fonctionnement de ces nouvelles collectes. Les premiers chiffres sont très encourageants. Un grand merci à vous tous pour votre participation !

### Emballages ménagers en sac :

16 Kg / hab /an

sur les points recyclage  
12 kg/hab/an

### Verre

38 kg/hab/an

### Journaux / magazines

18 kg/hab/an

## Les astuces du tri !

Les emballages ménagers qui composent la moitié de nos déchets quotidiens sont très volumineux. Aussi, pour qu'ils prennent moins de place dans les sacs ou les conteneurs, vous pouvez adopter quelques petites astuces :

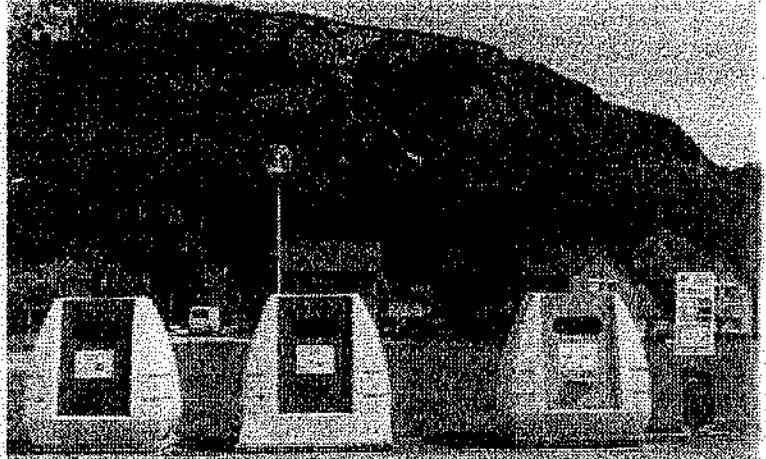
- Pliez les cartonnettes
- Ouvrir et aplatisir les briques alimentaires
- Compackter les bouteilles en plastique.

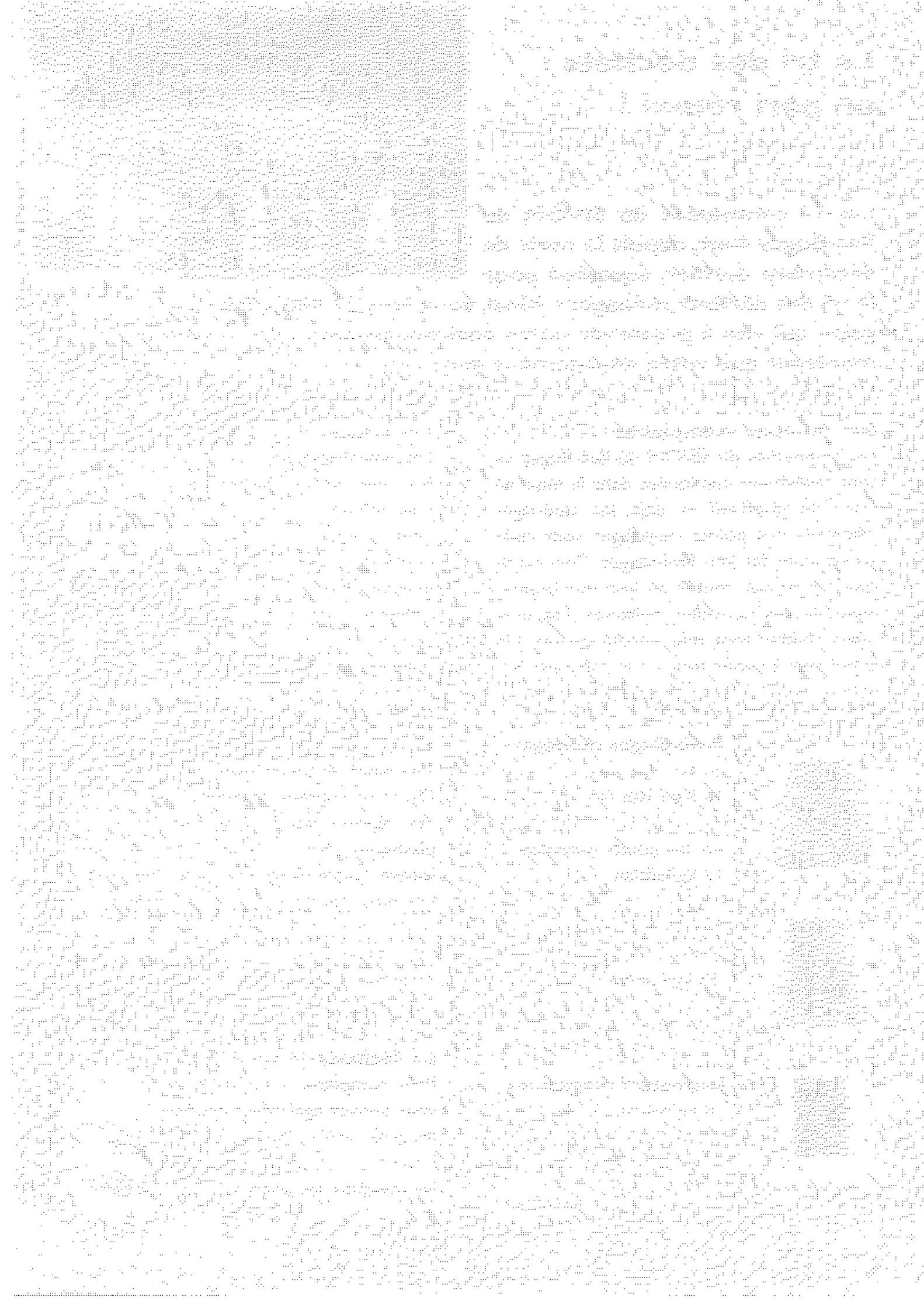
## Pas tous les plastiques !

Dans vos contenants jaunes, vous ne pouvez déposer que les bouteilles et flacons plastiques : eau, soda, produits ménagers, lessive, assouplissant, shampoing, bain... Les pots de yaourt, les sacs en plastique ou encore les barquettes en plastique n'ont pas aujourd'hui de filières de recyclage.

## La déchetterie aussi !

Pour compléter votre tri, vous pouvez également déposer les gros cartons ou les encombrants, les toxiques, les gravats et les végétaux à la déchetterie.





# ~ DECHETTERIE ~ BELLEY

***OUVERTURES SUPPLEMENTAIRES***

**les LUNDIS MATIN et VENDREDIS MATIN**



## **NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE**

*Eté*

25 mars

*Hiver*

28 octobre

**Du MARDI au JEUDI**

**14H - 19H**

**14H - 17H30**

**VENDREDI  
SAMEDI  
LUNDI**



**9H - 12H**

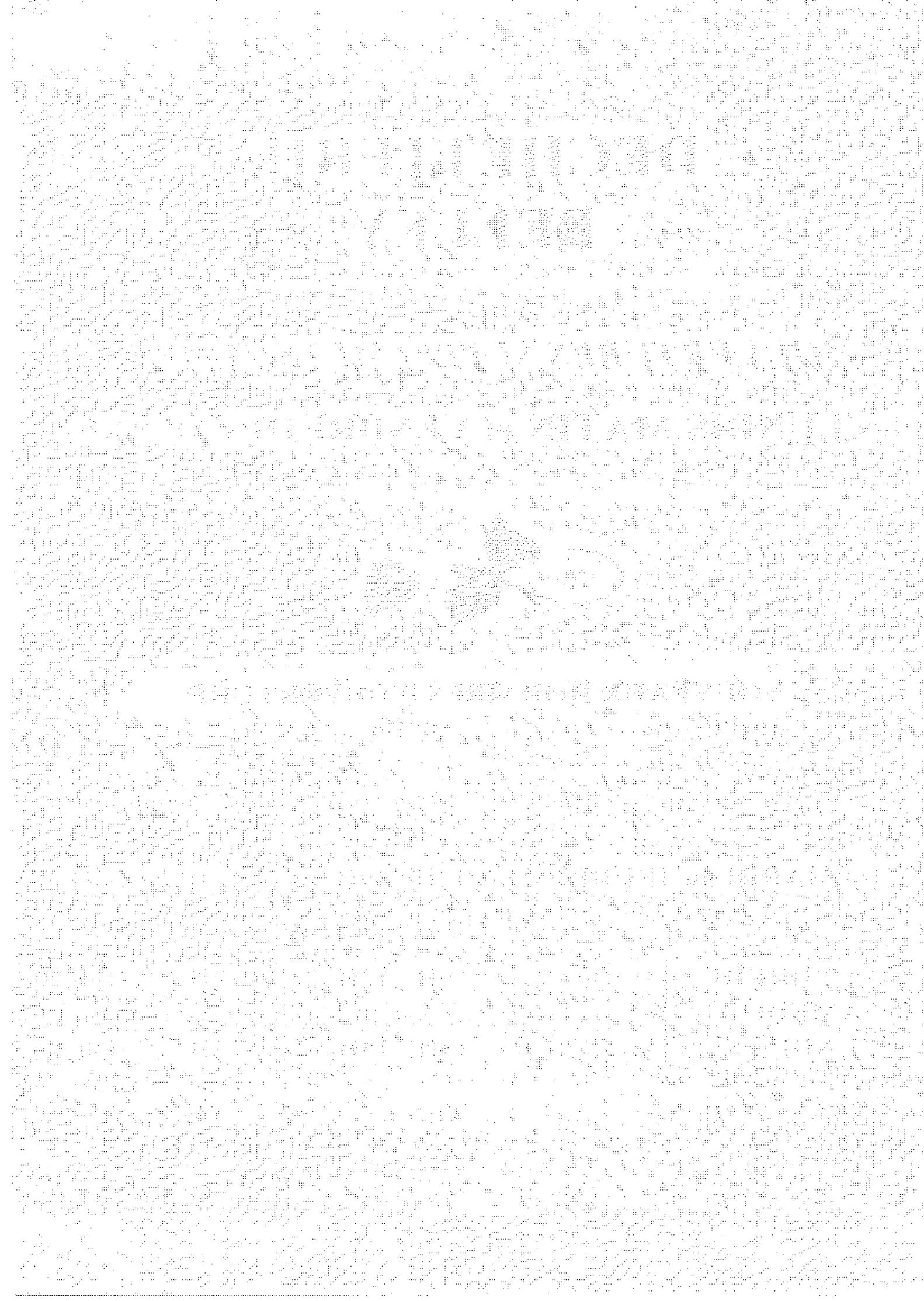
*et*

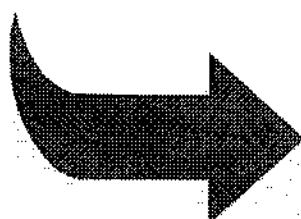
**14H - 19H**

**9H - 12H**

*et*

**14H - 17H30**





## **RENSEIGNEMENTS UTILES A NOTER**

### **MAIRIE de CHAZEY-BONS**

**☎ 04 79 81 70 18**

**Fax 04 79 81 73 64**

### **Permanences**

***Mardi - Jeudi et Vendredi de 13 h 30 à 16 h 30***

***Samedi matin de 9 h à 11 h***

\*\*\*\*\*  
**Sous-Préfecture de Belley**

24 rue des Barons

**☎ 04 79 81 01 09**

**Office du Tourisme Belley**

**☎ 04 79 81 29 06**

**Centre des Impôts de Belley**

îlot Grammont

**☎ 04 79 81 65 40**

**Direction Départementale de l'Équipement**

149 rue de la République

**☎ 04 79 42 28 10**

**EDF - GDF**

Sécurité Dépannage réseaux électricité

**☎ 04 74 46 83 24**

Sécurité dépannage réseaux gaz

**☎ 04 74 46 83 25**

**SOGEDO à VIRIGNIN**

**☎ 04 79 81 08 09**

**LA POSTE à CHAZEY-BONS**

**☎ 04 79 81 70 00**

**Hopital de BELLEY**

**☎ 04 79 42 59 59**

**GENDARMERIE**

**☎ 04 79 81 69 00**

**SMUR**

**☎ 04 79 81 48 15**

**POMPIERS ☎ 18**

**URGENCES ☎ 17**

